



## Assainissement collectif

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

## Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	15
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	15
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	16
2.1.	Modalités de tarification .....	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	17
2.3.	Recettes.....	19
3.	Indicateurs de performance .....	20
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	20
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	22
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	23
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	24
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	25
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	27
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	27
3.9.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	28
3.10.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	29
3.11.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	29
3.12.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	30
3.13.	Taux de réclamations (P258.1) .....	30
4.	Financement des investissements.....	31
4.1.	Montants financiers.....	31
4.2.	Etat de la dette du service .....	31
4.3.	Amortissements .....	31
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	32
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	33
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	34
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	34
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	34
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	35

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SAEPA DU BRAY SUD
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beauvoir-en-Lyons, Bézancourt, Croisy-sur-Andelle, Ferrières-en-Bray, Gournay-en-Bray, La Feuillie, Montroty, Neuf-Marché, Nolléval, Saint-Pierre-es-Champs, Vascoeuil
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : 05 décembre 2014<sup>1</sup>  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 30 novembre 2016..  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

<sup>1</sup> Zonage d'assainissement de l'ancien Syndicat du Bray Sud

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 833 habitants au 31/12/2022 (14 814 au 31/12/2021).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 145 abonnés au 31/12/2022 (4 914 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Beauvoir-en-Lyons	96			94	-2,10%
Bézancourt	191			193	1,20%
Croisy-sur-Andelle	476			490	2,90%
Ferrières-en-Bray	714			711	-0,40%
Gournay-en-Bray	2997			3057	2,00%
La Feuillie	213			216	1,40%
Montrotty	97			97	0%
Neuf-Marché	239			240	0,40%
Nolléval	119			121	1,70%
Saint-Pierre-es-Champs	156			162	3,80
Vascoeuil	149			150	0,70%
<b>Total</b>	<b>5 447</b>			<b>5 531</b>	<b>1,54%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 5 531.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 67,64 abonnés/km) au 31/12/2022. (60,2 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,14 habitants/abonné au 31/12/2022. (3,01 habitants/abonné au 31/12/2021).

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>401 258</b>	<b>392 881</b>	<b>-2,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Aucuns imports et exports d'effluents n'ont été effectués.

## 1.7. **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 42 au 31/12/2022 (30 au 31/12/2021).

## 1.8. **Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 81,77 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 81,77 km (81,63 km au 31/12/2021).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : STEP DE BEAUVOIR EN LYONS

Code Sandre de la station : 037606701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques biologiques									
Date de mise en service		02/02/2018									
Commune d'implantation		Beauvoir-en-Lyons (76067)									
Lieu-dit		Le Bourg									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		370									
Nombre d'abonnés raccordés		94									
Nombre d'habitants raccordés		216									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		55									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 27/05/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Infiltration					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NGL		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/05/2021	Oui	9	97	114	84	27	88	78	30	13,9	-
25/03/2019	Non	8	99	57	99	62	91	64,8	43	9,8	51

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°2 : Station d'épuration BEZANCOURT**  
Code Sandre de la station : 037609301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques biologiques									
Date de mise en service		31/12/2005									
Commune d'implantation		Bézancourt (76093)									
Lieu-dit		Le village									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		330									
Nombre d'abonnés raccordés		84									
Nombre d'habitants raccordés		193									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		49									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 27/11/2003...									
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol									
	Nom du milieu récepteur	Infiltration									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/11/2022	Oui	5	96	62	90	10	96	62,62	7	12,2	neg
30/06/2020	Oui	25	99	43	98	4,8	99	33,02	74	7,79	54
12/04/2018	Oui	3	99	52	96	8	99	30,07	83	10,1	49

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique



**STEU N°3 : STEP DE CROISY SUR ANDELLE**  
Code Sandre de la station : 037620101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		2014									
Commune d'implantation		Croisy-sur-Andelle (76201)									
Lieu-dit		Le Grand Clos									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1483									
Nombre d'abonnés raccordés		363									
Nombre d'habitants raccordés		835									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		307									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/04/2011...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Andelle							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NGL		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/11/2022	Oui	3	97	21	93	6	95	9,7	80	5,8	6
28/07/2020	Oui	1,6	99	22	60	6,3	96	2,5	97	8,49	5,14
03/04/2018	Oui	< 3	99	20	96	3,1	98	2,27	97	5,16	38

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°4 : STEP DE GOURNAY EN BRAY**

Code Sandre de la station : 037631201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/2004									
Commune d'implantation		Gournay-en-Bray (76312)									
Lieu-dit		La Ville									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		10450									
Nombre d'abonnés raccordés		3768									
Nombre d'habitants raccordés		8666									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		2940									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 12/04/2019... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Epte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/11/2022	Oui	1	99	16	97	3,2	99	2,52	-	0,16	98
29/06/2020	Non	1	99	26	97	4	99	4,92	-	<b>1,02</b>	<b>88</b>
10/04/2018	Oui	3	97	31	93	8,2	94	3,77	95	0,46	94

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°5 : STEP DE LA FEUILLIE**  
Code Sandre de la station : 037626301000

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques biologiques										
Date de mise en service		02/01/2014										
Commune d'implantation		La Feuillie (76263)										
Lieu-dit		Le village										
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1067										
Nombre d'abonnés raccordés		216										
Nombre d'habitants raccordés		497										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		85										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 04/06/2007										
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur			Sol								
	Nom du milieu récepteur			Infiltration								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	25			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
DCO	125			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
MES	30			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NGL	25			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK	15			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH	-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt	-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
03/05/2021	Non	26	73	129	65	45	74	60,08	-	6,64	28	
15/04/2019	Non	16	94	89	85	34	82	42,26	44	11	11	
21/11/2017	Non	21	83	102	76	35	81	23,44	-	8,39	7	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°6 : LAGUNAGE DE MONTROT Y**  
Code Sandre de la station : 037645001000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage aéré											
Date de mise en service		31/12/2000											
Commune d'implantation		Montrot y (76450)											
Lieu-dit		Folleville											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		470											
Nombre d'abonnés raccordés		97											
Nombre d'habitants raccordés		223											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		70											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 03/05/2001...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol							
		Nom du milieu récepteur				Infiltration							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
08/11/2022	Oui	2	99	20	98	4,8	99	27,22	-	7,9	29		
29/06/2020	Non	16	96	<b>136</b>	<b>87</b>	35	95	38,12	80	8,06	37		
17/04/2018	Oui	11	97	91	90	12	97	71,8	58	9,94	27		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°7 : Step de Neuf-Marché**  
Code Sandre de la station : 037646302000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/04/2013								
Commune d'implantation			Neuf-Marché (76463)								
Lieu-dit			Le Bourg								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1200								
Nombre d'abonnés raccordés			402								
Nombre d'habitants raccordés			925								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			283								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 08/03/2010...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rivière							
		Nom du milieu récepteur		Epte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		25			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO		90			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES		30			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL		15			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK		10			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH		-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt		2			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/11/2022	Non	3	98	29	96	7,1	98	32,52	-	0,53	93
28/10/2020	Non	2	99	27	96	3,5	98	5,72	-	3,6	65
25/04/2018	Non	< 3	99	20	98	2,6	99	17,09	90	0,11	99

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°4 : STEP DE NOLLEVAL**  
Code Sandre de la station : 037646901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Biodisque									
Date de mise en service		16/12/2020									
Commune d'implantation		Nolléval (76469)									
Lieu-dit		Montagny									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		310									
Nombre d'abonnés raccordés		121									
Nombre d'habitants raccordés		278									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		88									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/11/2018...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Andelle							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70	
DCO		125				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70	
MES		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80	
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/11/2022	Oui	6	97	62	90	11	96	47,72	-	11	neg
28/07/2020	Oui	1,6	99	40	97	2,1	99	31	66	5,28	49

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS <sup>(2)</sup>	Exercice 2022 en tMS <sup>(2)</sup>
STEP DE BEAUVOIR EN LYONS (Code Sandre : 037606701000)	0,8	1,5
STEP DE BEZANCOURT (Code Sandre : 037609301000)	0,8	0,70
STEP DE CROISY SUR ANDELLE / VASCOEUIL (Code Sandre : 037620101000)	6,1	1,9
STEP DE GOURNAY EN BRAY (Code Sandre : 037631201000)	180,1	183,2
STEP DE LA FEUILLIE (Code Sandre : 037626301000)	0	0
LAGUNAGE DE MONTROTY (Code Sandre : 037645001000)	0	0
STEP DE NEUF-MARCHE (Code Sandre : 030000176463)	0	0
STEP DE NOLLEVAL (Code Sandre : 037646901000)	0,8	0
<b>Total des boues produites</b>	188,6	<b>187,3</b>

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS <sup>(2)</sup>	Exercice 2022 en tMS <sup>(2)</sup>
STEP DE BEAUVOIR EN LYONS (Code Sandre : 037606701000)	0,8	1,5
STEP DE BEZANCOURT (Code Sandre : 037609301000)	0,8	0,70
STEP DE CROISY SUR ANDELLE (Code Sandre : 037620101000)	6,1	1,9
STEP DE GOURNAY EN BRAY (Code Sandre : 037631201000)	180,1	183,2
STEP DE LA FEUILLIE (Code Sandre : 037626301000)	0	0
LAGUNAGE DE MONTROTY (Code Sandre : 037645001000)	0	0
STEP DE NEUF-MARCHE (Code Sandre : 030000176463)	0	0
STEP DE NOLLEVAL (Code Sandre : 037646901000)	0,8	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>218,7</b>	<b>187,3</b>

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	2000 €	2000 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tarif de l'assainissement est identique sur l'ensemble du territoire du SAEPA du Bray Sud.

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 200 m <sup>3</sup>	0,8927 €/m <sup>3</sup>	0,9017 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 200 m <sup>3</sup>	1,2181 €/m <sup>3</sup>	1,2303 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	22,88 €	24,74 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,124 €/m <sup>3</sup>	1,2146 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/11/2016 effective à compter du 19/12/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 25/03/2016 effective à compter du 14/04/2016 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.





## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tarif de l'assainissement est identique sur l'ensemble du territoire du SAEPA du Bray Sud.

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part proportionnelle	107,12	108,20	1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	107,12	108,20	1%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	22,88	24,74	8,1%
Part proportionnelle	134,88	145,75	8,1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	157,76	170,49	8,1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
TVA	28,71	30,09	4,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,91	52,29	2,7%
<b>Total</b>	<b>315,79</b>	<b>330,98</b>	<b>4,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,63</b>	<b>2,76</b>	<b>4,9%</b>

**ATTENTION :** si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m3 T.T.C			Prix au 01/01/2023 en €/m3 T.T.C		
	Eau	Assainissement	Total	eau	assainissement	Total
BEAUVOIR-EN-LYONS	2,11	2,63	<b>4,74</b>	2,18	2,76	<b>4,94</b>
BEZANCOURT	2,28	2,63	<b>4,91</b>	2,35	2,76	<b>5,11</b>
CROISY-SUR-ANDELLE	2,11	2,63	<b>4,74</b>	2,18	2,76	<b>4,94</b>
FERRIERES-EN-BRAY	2,28	2,63	<b>4,91</b>	2,35	2,76	<b>5,11</b>
GOURNAY-EN-BRAY	2,28	2,63	<b>4,91</b>	2,35	2,76	<b>5,11</b>
LA FEUILLIE	2,11	2,63	<b>4,74</b>	2,18	2,76	<b>4,94</b>
MONTROTY	2,28	2,63	<b>4,91</b>	2,35	2,76	<b>5,11</b>
NEUF-MARCHE	2,28	2,63	<b>4,91</b>	2,35	2,76	<b>5,11</b>
NOLLEVAL	2,11	2,63	<b>4,74</b>	2,18	2,76	<b>5,11</b>
SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS	2,91	2,63	<b>5,54</b>	-	2,76	-
VASCOEUIL	1,93	2,63	<b>4,56</b>	-	2,76	-

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Annuelle
- Semestrielle
- Trimestrielle
- Quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle
- Semestrielle
- Trimestrielle
- Quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation du prix de l'assainissement est en conséquence de l'augmentation des frais d'exploitation (énergie, salaire, matériaux...).



## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	430 236,65	324 098,88	-24,67%
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Redevance eaux usées usage non domestique	-	-	-
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations (+/-)	-	-	-
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>430 236,65</b>	<b>324 098,88</b>	<b>-24,67%</b>
Recettes de raccordement	-	-	-
Prime de l'Agence de l'Eau	38 605,59	113 327,20	193,55%
Contribution au titre des eaux pluviales	-	-	-
Recettes liées aux travaux	10 754,39	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	-
Autres recettes (subvention boue covid)	20 877	-	-
<b>Total autres recettes</b>	<b>70 236,98</b>	<b>113 327,20</b>	<b>61,35%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>500 473,63</b>	<b>437 426,08</b>	<b>-12,60%</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	551 128	528 572	-4,09%
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Redevance eaux usées usage non domestique	-	-	-
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-4 017	37 855	-
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>547 111</b>	<b>566 427</b>	<b>3,53%</b>
Recettes liées aux travaux	20 350	17 644	-13,30%
Produits accessoires	2 364	1 435	-39,30%
<b>Total autres recettes</b>	<b>22 714</b>	<b>19 079</b>	<b>-16,00%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>573 842</b>	<b>585 506</b>	<b>2,03%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 013 742 € (1 030 073 au 31/12/2021).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 5 531 abonnés potentiels (100% pour 2021).

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		79,54%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	81,89%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	60,34%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>91</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 91 pour l'exercice 2022 (91 pour 2021).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
STEP DE BEAUVOIR EN LYONS	—	100	—
STEP DE BEZANCOURT	—	100	—
STEP DE CROISY SUR ANDELLE	—	100	—
STEP DE GOURNAY EN BRAY	407	100	100
STEP DE LA FEUILLIE	—	100	—
LAGUNAGE DE MONTROT	—	100	—
STEP DE NEUF MARCHE	—	100	—
STEP DE NOLLEVAL	—	100	—

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP DE BEAUVOIR EN LYONS	—	100	—
STEP DE BEZANCOURT	—	100	—
STEP DE CROISY SUR ANDELLE	—	100	—
STEP DE GOURNAY EN BRAY	407	100	100
STEP DE LA FEUILLIE	—	0	—
LAGUNAGE DE MONTROT	—	100	—
STEP DE NEUF MARCHE	—	100	—
STEP DE NOLLEVAL	—	100	—

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (96 en 2021).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP DE BEAUVOIR EN LYONS	—	0	—
STEP DE BEZANCOURT	—	100	—
STEP DE CROISY SUR ANDELLE	—	0	—
STEP DE GOURNAY EN BRAY	407	100	0
STEP DE LA FEUILLIE	—	0	—
LAGUNAGE DE MONTROT	—	100	—
STEP DE NEUF MARCHE	—	100	—
STEP DE NOLLEVAL	—	0	—

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 88 (81 en 2021).



### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEP DE BEAUVOIR EN LYONS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,5

#### Station d'épuration BEZANCOURT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,7

**STEP DE CROISY SUR ANDELLE :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,9

**STEP DE GOURNAY EN BRAY :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		183,2

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 8

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 9,8 par 100 km de réseau (9,8 en 2021).

### 3.9. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
STEP DE BEAUVOIR EN LYONS	1	1	—	100
STEP DE BEZANCOURT	2	2	—	100
STEP DE CROISY SUR ANDELLE	2	2	100	100
STEP DE GOURNAY EN BRAY	24	24	95,8	100
STEP DE LA FEUILLIE	2	0	50	0
LAGUNAGE DE MONTROT	1	1	—	100
STEP DE NEUF MARCHE	2	0	100	0
STEP DE NOLLEVAL	3	3	—	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (95,8 en 2021).

### 3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 50 (50 en 2021).

### 3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	3 600 246,36	3 357 064,84
Épargne brute annuelle en €	1 196 694,2	1 612 854,34
Durée d'extinction de la dette en années	3	2,1

### 3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	51 919	51 881
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	1 139 014	1 205 964
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	4,56	4,3

### 3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,2 en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	370 864, 61	940 301
Montants des subventions en €	536 274,67	671 457,54
Montants des contributions du budget général en €	133 978,00	112 978,00

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 600 246,36	3 357 064,84
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	378 254,47	389 619,04
	en intérêts	62 888,86	54 374,72

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 345 005,29 € (359 350 € en 2021).

#### 4.4. **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude et travaux d'optimisation de la station d'épuration de Gournay-en-Bray	150 000	1 205 000
Actualisation du zonage d'assainissement sur les communes de Gournay-en-Bray et de Ferrières-en-Bray	5 000	5 000
Diagnostic du réseau d'assainissement des communes de Gournay-en-Bray et de Ferrières-en-Bray	-	9 000
Branchement assainissement collectif divers	70 000	100 000
Diagnostic des réseaux d'assainissement des communes de Croisy sur andelle, Vasceuil et Nolléval	-	50 000
Actualisation du zonage d'assainissement sur les communes de Croisy sur Andelle, Elbeuf sur Andelle et de Nolléval	15 000	15 000
Extension du réseau sur Ferrières en Bray RN31	10 000	50 000
Etude et travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, rue Charles Gervais à Ferrières en Bray	500 000	670 000
Maîtrise d'œuvre études réhabilitation du réseau d'assainissement collectif Saint-Pierre-Es-Champs	20 000	115 000
Maîtrise d'œuvre études réhabilitation du réseau d'assainissement collectif Neuf-Marché	20 000	120 000
Maîtrise d'œuvre études réhabilitation du réseau d'assainissement collectif Gournay en Bray et Ferrières en Bray	30 000	180 000
Maîtrise d'œuvre études réhabilitation du réseau d'assainissement collectif La Feuillie	15 000	115 000
Gestion des boues Covid	-	25 000
Diagnostic permanent système assainissement Gournay-Ferrieres	50 000	65 000
Travaux urgents Gournay en Bray (rues Sadi Carnot, Général Leclerc, J Finance)	265 000	-



#### 4.5. **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Le tableau de programmes pluriannuels de travaux ci-dessous a été adopté par l'assemblée délibérante en 2020. En raison des aléas budgétaires actuels, ces travaux sont reportés d'environ 3 ans par rapport aux années prévisionnelle de réalisation.

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Remplacement des collecteurs Rue Sauvageot à Gournay en Bray	2028	227 640 €
Remplacement des collecteurs Complexe sportif à Gournay en Bray	2029	177 840 €
Remplacement des collecteurs Avenue de l'Europe à Gournay en Bray	2027-2028	478 440 €
Remplacement des collecteurs Route de Saint Clair à Gournay en Bray	2026-2027	693 480 €
Remplacement des collecteurs Avenue Ribot à Gournay en Bray	2022	129 120 €
Remplacement des collecteurs Rue Saint Jean à Gournay en Bray	2029	112 320 €
Remplacement des collecteurs Rue des Ursulines à Gournay en Bray	2022	102 480 €
Remplacement des collecteurs Résidence de la Croix Verte à Ferrières en Bray	2021-2024	277 560 €
Remplacement des collecteurs Rue Concorde à Ferrières en Bray	2028	146 040 €
Remplacement des collecteurs Route de Gerberoy à Ferrières en Bray	2021-2022	720 240 €
Remplacement des collecteurs Rue Leroy Moulin à Ferrières en Bray	2028	312 880 €
Remplacement des collecteurs Rue du Petit Prés à Ferrières en Bray	2022-2023	154 000 €
Remplacement des collecteur Rue du Docteur Duchesne à Gournay en Bray	2024-2025	658 680 €
Remplacement des collecteur Rue Saint Pierre à Gournay en Bray	2024	116 040 €
Remplacement des collecteurs en amont de la station d'épuration de Gournay en Bray	2022-2023	924 360 €
Remplacement des collecteurs Rue de l'Irompha à Saint Pierre Es Champs	2022-2024	258 290 €
Remplacement des collecteurs Rue des Prés de Montel à Saint Pierre Es Champs	2022-2024	165 186 €
Remplacement des collecteurs Rue du Moulin à Neuf Marché	2022-2024	237 751 €
Remplacement des collecteurs RD 915 à Neuf Marché	2026	584 430 €
Remplacement des collecteurs Grande Rue à Neuf Marché	2022-2024	283 705 €
Remplacement des collecteur Résidence Patin à La Feuillie	2022-2024	442 635 €
Remplacement des collecteurs Rue des écoles à La Feuillie	2022-2024	519 846 €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 6 demandes d'abandon de créance et en a accordé 6. 223,91 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0006 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0005 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été effectuée par le SAEPA du Bray Sud.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	14 814	11 833
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	30	42
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	188,6	187,3
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,63	2,76
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	96%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	81%	88%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0005	0,0006